

Département des finances

Objectif 1 La Suisse assure l'équilibre du budget de la Confédération et la stabilité de son régime financier

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et a adopté le message sur le développement de la TVA. *
- ▶ Le Conseil fédéral a mené la consultation relative à la modification de la loi sur les finances (gestion de la dette liée à la crise du coronavirus) et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport intermédiaire sur le réexamen de la répartition des tâches et de la responsabilité du financement entre la Confédération et les cantons (projet «Répartition des tâches II»). *
- ▶ Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'introduction d'une taxe au tonnage. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur les finances, en application du message concernant la simplification et l'optimisation de la gestion des finances fédérales.
- ▶ La convention entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse concernant la distribution du bénéfice est signée pour les exercices 2021 à 2025.

Objectif 2 La Confédération fournit des prestations étatiques efficaces, autant que possible sous forme numérique

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation concernant la révision totale de la loi sur les douanes et a adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation concernant la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) et a décidé de la suite de la procédure. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la convention-cadre portant sur la création de la plateforme «Administration numérique suisse» pour la collaboration de la Confédération et des cantons en matière de numérisation. *
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure visant à introduire la numérisation du monde du travail dans la politique du personnel. *
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport / le message sur le contrôle de l'exécution et de l'efficacité du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (évaluation du NMG 2020). *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé les rapports suivants: «Stratégie du propriétaire pour les entités de la Confédération devenues autonomes» (en exécution du po. Abate 18.4274), «Les effectifs du Corps des gardes-frontière peuvent-ils bénéficier des postes qui seront supprimés au travers du programme DaziT d'ici 2026?» (en exécution du po. CPS-N 18.3386) et «Freiner efficacement la contrebande de viande» (en exécution du po. Dettling 17.3225). *

- ▶ Dans le cadre du programme SUPERB, une première version des processus de soutien harmonisés (noyau) sur les systèmes informatiques de préproduction est disponible et sert de base à l'intégration subséquente des applications spécialisées.
- ▶ Dans le cadre du programme concernant la dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, l'OFIT a terminé la migration de la bureautique à l'OFPP et au SRC.
- ▶ Dans le cadre du programme sur la transformation de l'OFIT en une organisation agile, les chaînes de valeur ont été définies, les business owners (responsables des chapters et responsables techniques) ont été nommés et la structure des coûts pour 2022 a été modifiée.

Objectif 3 La Suisse crée l'environnement économique le plus stable possible et le plus propice à l'innovation à l'ère numérique et encourage le potentiel qu'offre la main-d'œuvre en Suisse

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi fédérale sur l'impôt anticipé. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé des modifications au niveau de l'ordonnance en relation avec la loi sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués et mis en vigueur la loi. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé les rapports suivants: «Mettre un terme à la prolifération incontrôlée de la réglementation dans le domaine de la construction» (en exécution du po. Flach 19.3894) et «Sanctions au lieu d'exécution des travaux» (en exécution du po. Bourgeois 19.4213). *
- ▶ Le Conseil fédéral a pris des mesures visant à améliorer les conditions-cadres dans les domaines des technologies financières et de la finance durable (Green FinTech). *
- ▶ Dans le cadre du positionnement de la Suisse en tant que grand centre de la finance durable, le DFF a participé activement aux travaux des organismes internationaux compétents (CSF, FMI, G20, International Platform on Sustainable Finance et Coalition of Finance Ministers for Climate Action) sur les marchés financiers durables.
- ▶ Dans le domaine de la qualité de la place économique pour la finance numérique, le DFF a soumis au Conseil fédéral un rapport comprenant une analyse et un état des lieux et a proposé des mesures appropriées.
- ▶ Le DFF a ouvert la consultation concernant la modification de l'ordonnance sur les liquidités des banques et des maisons de titres (OLiq).
- ▶ Le DFF a ouvert la consultation concernant la modification de l'ordonnance sur les placements collectifs (OPCC) dans le cadre de la révision de la loi sur les placements collectifs (LPCC) visant à créer un Limited Qualified Investor Fund (L-QIF).
- ▶ Le DFF a mené des négociations avec les États-Unis sur un accord FATCA selon le modèle 1.

Objectif 4 **La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et au marché intérieur de l'UE**

- ▶ Le Conseil fédéral a défini la position de la Suisse concernant le rapport de l'OCDE sur le projet relatif aux mesures liées à l'imposition de l'économie numérique. *
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation des commissions parlementaires compétentes et a adopté les lignes directrices pour ce qui est de la position de la Suisse concernant la révision des normes de l'OCDE sur l'échange international automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. *
- ▶ Le Conseil fédéral a signé un accord avec le Royaume-Uni dans le domaine des services financiers. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur les matières premières. *
- ▶ Le Conseil fédéral a été informé et a pris acte de l'avancement des procédures d'équivalence de l'UE et des conditions bilatérales d'accès au marché.
- ▶ En ce qui concerne la transparence, l'assistance administrative en matière fiscale et la mise en œuvre des recommandations formulées par le Forum mondial dans son rapport 2020 sur la Suisse (échange de renseignements sur demande), le DFF a examiné les recommandations et établi un état des lieux comme base pour la détermination de la suite des travaux.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'actualisation de l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité.

Objectif 5 **La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation des commissions compétentes et a adopté les lignes directrices relatives à la position de la Suisse par rapport à la révision de la recommandation 24 du GAFI sur la transparence des personnes morales et des ayants droit économiques (beneficial owner). *
- ▶ Le Conseil fédéral a mis en vigueur la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et a approuvé les ordonnances correspondantes. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur la coopération opérationnelle avec les autres États Schengen en vue de la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen, en application du message concernant la reprise et la mise en œuvre du nouveau règlement relatif au Corps européen de gardes-frontière et de garde-côtes.

Objectif 6 **La Suisse connaît les menaces qui pèsent sur sa sécurité et dispose des instruments nécessaires pour y parer efficacement**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à un crédit d'ensemble pour des émetteurs Polycom de la Confédération exempts de coupures en alimentation électrique et adopté le message correspondant. *
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Développement de la mobilité ferroviaire internationale. Adapter en temps utile aux changements les contrôles à la frontière effectués par le Corps des gardes-frontière» (en exécution du po. Romano 17.4177). *

Objectif 7 **La Suisse réforme ses assurances sociales et en assure durablement le financement**

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé les rapports suivants: «Financement des assurances sociales» (en exécution du po. de Courten 19.4077) et «Actualiser la comptabilité générationnelle» (en exécution du po. Bertschy 17.3884). *

Objectif 8 **La Confédération combat les cyberrisques; elle soutient et prend des mesures visant à protéger les citoyens et les infrastructures critiques**

- ▶ Le Conseil fédéral a été informé de l'avancement des mesures prévues pour 2021 dans le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018–2022.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport en exécution des postulats «Infrastructures critiques. Avons-nous la maîtrise des composants matériels et logiciels?» et «Acquisitions de l'armée. Avons-nous la maîtrise de la cybersécurité?» (po. Dobler 19.3136 et 19.3135). *